

▼  
**ALCATEL**

## **Temporis Mini**



**Notice d'utilisation**

<b>1. INSTALLER LE TÉLÉPHONE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. FIXER LE TÉLÉPHONE AU MUR .....</b>	<b>3</b>
<b>3. UTILISER LE TEMPORIS MINI .....</b>	<b>4</b>
<b>4. PARAMÉTRER LE TEMPORIS MINI .....</b>	<b>5</b>
<b>5. QUE FAIRE SI... ? .....</b>	<b>5</b>
<b>6. GARANTIE .....</b>	<b>6</b>
<b>7. SÉCURITÉ .....</b>	<b>10</b>
<b>8. ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>9. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ .....</b>	<b>12</b>

## 1. INSTALLER LE TÉLÉPHONE

Votre téléphone **Temporis Mini** se compose d'un socle et d'un combiné équipé du cordon de ligne.

- Brancher l'extrémité du cordon de ligne dans la prise téléphonique murale.

## 2. FIXER LE TÉLÉPHONE AU MUR

- Pour installer le téléphone en position murale, faire passer le cordon de ligne dans les rainures sous le socle.
- Percer dans le mur deux trous verticaux distants de 83 mm. Insérer des chevilles puis visser des vis à bois (diamètre : 3 mm, long. : 83 mm) sans les bloquer. Fixer le socle sur les vis en le tirant vers le bas.


**!** *Les vis ne sont pas fournies dans l'emballage.*

### 3. UTILISER LE TEMPORIS MINI

#### ***Appeler un correspondant***

- décrocher le combiné, attendre la tonalité puis composer le numéro du correspondant.

#### ***Rappeler le dernier numéro composé (bis)***

- décrocher le combiné pour obtenir la tonalité puis appuyer sur la touche .

#### ***Accès à des services supplémentaires (touches , , )***

- Renseignez-vous auprès de votre opérateur de téléphonie fixe.

#### 4. PARAMÉTRER LE TEMPORIS MINI

##### **Numérotation fréquences vocales / numérotation décimale**

- Votre téléphone numérote par défaut en fréquences vocales (T). Si cela ne convenait pas, vous pouvez passer en numérotation décimale en plaçant le curseur situé sur le côté droit du combiné sur "P".



##### **Temps de flashing (coupure calibrée)**

- Le curseur, situé sur le côté gauche du combiné, permet de modifier le temps de flashing (valeurs : 100 ou 300 ms).

Positionner le curseur sur la valeur choisie (France : 300 ms).



#### 5. QUE FAIRE SI... ?

##### **Il n'y a pas de tonalité**

- Vérifier que le cordon de ligne est bien branché dans la prise murale.
- Vérifier que la pédale de raccrochage située sur le combiné n'est pas bloquée.

***Le correspondant n'est pas audible***

- Vérifier qu'un autre poste de l'installation n'est pas décroché en parallèle.

**6. GARANTIE**

**Temporis Mini** est un équipement agréé conformément à la réglementation européenne, attesté par le marquage CE.

Vous bénéficiez d'une garantie légale sur ces produits et pour toute information relative à cette garantie, veuillez vous adresser à votre revendeur.

Indépendamment de la garantie légale dont les produits bénéficient, le revendeur garantit la conformité des produits à leurs spécifications techniques pendant une durée de douze (12) mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la date figurant sur la preuve d'achat du produit. Il vous appartient donc de conserver votre facture ou votre ticket de caisse précisant la date d'achat du produit et le nom du revendeur. Néanmoins, si la garantie légale en vigueur dans votre pays excède douze (12) mois, la garantie légale est alors seule applicable. La pièce ou le produit non conforme sera réparé ou remplacé sans frais, par une pièce ou un produit identique ou au moins équivalent en termes de fonctionnalité et de performance. Si la réparation ou le

remplacement s'avérait impossibles, le produit vous serait remboursé ou échangé par un produit équivalent.

Le produit ou la pièce de rechange, qui peuvent être neufs ou reconditionnés, sont garantis soit pour une période de trois mois à compter de la réparation, soit jusqu'à la fin de la période de garantie initiale si cette dernière est supérieure à trois mois étant précisé que toute période d'immobilisation d'au moins sept (7) jours s'ajoutera à la durée de garantie qui restait à courir. Toute pièce ou produit renvoyé et remplacé devient la propriété du constructeur.

Toutefois, la présente garantie est exclue dans les cas suivants :

- une installation ou une utilisation non conforme aux instructions figurant dans ce guide ;
- un mauvais branchement ou une utilisation anormale du produit, notamment avec des accessoires non prévus à cet effet ;
- une usure normale ;
- le non-respect des normes techniques et de sécurité en vigueur dans la zone géographique d'utilisation ;
- produits ayant subi un choc ou une chute ;

- produits détériorés par la foudre, une surtension électrique, une source de chaleur ou ses rayonnements, un dégât des eaux, l'exposition à des conditions d'humidité excessive, ou toute autre cause extérieure au produit ;
- un entretien défectueux, une négligence ;
- une intervention, une modification ou une réparation effectuée par une personne non agréée par le constructeur ou le revendeur.

Cette garantie n'est pas exclusive de l'application de la garantie légale du pays dans lequel vous avez effectué l'achat ; c'est-à-dire pour la France, cette garantie légale s'applique vis-à-vis de votre vendeur dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil.

Par ailleurs, en France, les règles suivantes s'appliquent au vendeur :

"Article. L. 211-4 du code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ;



Article L. 211-5 du code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant ; - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ;

Article L. 211-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ;

Article 1641 du code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ;

Article 1648 du code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires, et l'usage du lieu où la vente a été faite."

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES, TOUTES GARANTIES AUTRES QUE CELLES DECRITES AUX PRESENTES SONT EXPRESSEMENT EXCLUES.

## 7. SÉCURITÉ

Nettoyez le produit à l'aide de papier absorbant ou d'un chiffon humide.

**! Ne pas utiliser votre poste téléphonique pour signaler une fuite de gaz à proximité de cette fuite.**

En cas d'orage, il est préconisé de ne pas utiliser cet appareil.

## 8. ENVIRONNEMENT



Ce symbole signifie que votre appareil électronique hors d'usage doit être collecté séparément et non jeté avec les déchets ménagers. Dans ce but, l'Union Européenne a institué un système de collecte et de recyclage spécifique dont les producteurs ont la responsabilité.

Cet appareil a été conçu et fabriqué avec des matériaux et des composants de haute qualité pouvant être recyclés et réutilisés. Les appareils électriques et électroniques sont susceptibles de contenir des éléments qui, bien qu'indispensables au bon fonctionnement du système, peuvent s'avérer dangereux pour la santé et l'environnement s'ils sont manipulés ou éliminés de manière incorrecte. Par conséquent, veuillez ne pas jeter votre appareil usagé avec les ordures ménagères.

Si vous êtes propriétaire de l'appareil, vous devez le déposer au point de collecte local approprié ou le remettre à votre vendeur contre l'achat d'un appareil neuf.

-Si vous êtes un utilisateur professionnel, référez-vous aux instructions de votre fournisseur.

-Si l'appareil vous est loué ou remis en dépôt, contactez votre fournisseur de service.

***Aidez-nous à préserver l'environnement dans lequel nous vivons !***

## **9. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Le **Temporis Mini** est destiné à émettre et recevoir des communications téléphoniques et à être raccordé au réseau de télécommunications public français.

Ce produit est conçu pour être connecté à une ligne téléphonique analogique de classe TRT3 (tension de réseau de télécommunications) au sens de la norme NF EN 60-950.

Par la présente Thomson Telecom déclare que l'appareil **Temporis Mini** est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE.





**THOMSON**  
images & beyond

Thomson Telecom  
Services commerciaux et marketing :  
[www.telephonedemaison.fr](http://www.telephonedemaison.fr)

**Siège social :**  
**46, quai Alphonse Le Gallo**  
**92100 Boulogne Billancourt - France**  
**SAS Capital 130 037 460 € -**  
**390 546 059 RCS Nanterre**

© Thomson Telecom 2007 - Reproduction interdite.  
THOMSON et TEMPORIS sont des marques déposées.  
Le constructeur se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits en vue d'y apporter des améliorations techniques ou de respecter de nouvelles réglementations.  
Le logo et le nom Alcatel sont des marques enregistrées d'Alcatel, utilisées sous licence par Thomson Telecom.

Ref : XXXXXXXXXX - 04/10/2007